RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

LE DU SAINT-ESPR

972-219722238-20230609-41-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

EXTRAIT N° 41/2023

Secrétariat Général

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

Réception par le préfet : 17/07/2023

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 01 Juin 2023 Séance du 09 Juin 2023

========**@:**=======

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT. Maire Mme Peggy FAGOUR, Secrétaire de séance.

====**(380)**====

L'An Deux Mille Vingt-trois, le vendredi 09 Juin à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ATELIER CHANTIER D'INSERTION : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ECO INNOVATION MATNIK

<u>Étaient présents :</u> M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 19h17) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR – Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB - (Adjoints) - M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - Mme Marie-Annick APOCALE (arrivée à 18h58) - Mme Ketty MARIE-LUCE (arrivée à 18h17) - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Geneviève SUZANNE (arrivée à 18h19) - M. Steve ALLONGOUT (départ à 20h10) - M. Olivier BERISSON (Conseillers Municipaux).

Etaient absents (es) excusés (es):

Procurations:

- M. Boris VIGILANT à M. Fred Michel TIRAULT

- M. Guybert FIRMIN à Mme Mme Peggy FAGOUR - Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON

Étaient absents (es) :

Mme Linsay SAINT-PIERRE

Mme Judith DIALLO

Mme Stéphanie PARTY

Mme Maryse PLANTIN

Mme Renée BERNADINE

M. Mickaël LAURENT

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Peggy FAGOUR est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

EXTRAIT N° 41/2023

□ Rappel du contexte

La Ville fait face, comme l'ensemble des communes de l'île, à un taux de chômage élevé avec des personnes privées durablement d'emploi. On compte un peu plus de 1 000 chômeurs dont 15% âgés de moins de 26 ans sur le territoire spiritain.

Engagée dans une véritable politique d'insertion, la municipalité entend mettre en place toutes les actions afin d'inverser la courbe du chômage. A ce titre, la ville s'investit notamment dans le projet « Territoire Zéro Chômeur Longueur Durée » dont l'objectif est la création à moyen terme d'une ou plusieurs « entreprise à but d'emploi (EBE) ».

Dans ce contexte, la ville par l'intermédiaire du service Jeunesse Développement Economique, s'est rapprochée d' ECO INNOVATION MATNIK. Cette association loi 1901 est spécialisée dans la valorisation écologique et socio-économique de la biodiversité de la Martinique; notamment à travers la permaculture, la promotion des éco-activités, la sensibilisation et la formation des publics particuliers, professionnels, jeunes et scolaires; ou encore par l'insertion professionnelle des personnes en difficulté socio-professionnelle. C'est dans ce dernier cadre qu'une collaboration efficiente et efficace entre les deux entités est envisagée.

□ Objectifs

La convention de partenariat entre la ville et l'association dans le cadre de l'atelier chantier d'insertion nommé « Eco-métiers et artisanat durable » va répondre à plusieurs enjeux :

- La reprise d'activité et l'accompagnement social de 8 jeunes éloignés de l'emploi,
- La réponse à un besoin croissant d'aménagement durable et d'embellissement de la ville,
- La mise en place de solutions environnementales responsables et durables,
- La mise en valeur de certaines zones pour accroître l'attractivité.

Ce partenariat, sous forme d'atelier-chantier d'insertion (ACI) permettra à ces 8 employés de se former dans des procédés novateurs dans les métiers de jardiniers urbains et d'eco-techniciens.

□ Financement

L'association s'est rapprochée des différents organismes dans le cadre du financement du projet notamment la Direction de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DEETS), l'Espace Sud, la Collectivité Territoriale de Martinique pour financer ce chantier qui se tiendra sur 24 mois.

La ville a également été sollicitée en vue de bénéficier d'une subvention de 5 000 € par année (10 000 € sur les deux ans), d'une mise à disposition de plantes (boutures) et de terre végétale, d'un accompagnement et d'un appui de la direction des services techniques de la ville.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES ET DEUX ABSTENTIONS (OLIVIER BERISSON ET ANNIE GROS-DUBOIS) :

- 1. **APPROUVE** le partenariat de la ville avec l'association Eco Innovation Matnik dans le cadre du projet d'atelier chantier d'insertion « Eco-métiers et artisanat durable ».
- 2. **ENTERINE** la participation financière annuelle de 5 000 €, la mise à disposition de plantes (boutures) et de terre végétale ainsi que l'accompagnement et l'appui de la direction des services techniques.
- 3. **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h38. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme. Fait au Saint-Esprit, le **10 Juillet 2023**

Le Maire,

La secrétaire de séance

Fred Michel TIRAULT

Peggy FAGOUR

EXTRAIT N° 41/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le

12 JUIL 2023

Le Maire,

Fred Michel TIRAULT

